

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2017

Rev. Index : 24

Date de révision: 03.02.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit hth™ BORKLER GEL

Code du produit 10610CH hth

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit PC0 Autre

Emploi de la substance / de la préparation

Détartreur

Nettoyage de surface

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

LONZA AG

CH 4002 Basel

Tel. + 41 61 316 81 11

Service chargé des renseignements :

Arch Water Products France désormais au sein de

LONZA SPECIALTY INGREDIENTS

BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE

phone : +33 (0)2 47 23 71 03

fax : +33 (0)2 47 23 43 29

framsds-reach.france.euwater@lonza.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

France - INRS - Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

Suisse - Pour tout renseignement d'ordre médical, numéro d'urgence du Tox Info Suisse "145" (+41 44 251 51 51).

Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.02.2017

Rev. Index : 24

Date de révision: 03.02.2017

Nom du produit hth™ BORKLER GEL

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-butoxyéthanol

acide phosphorique

acide chlorhydrique

Mentions de danger

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.02.2017

Rev. Index : 24

Date de révision: 03.02.2017

Nom du produit hth™ BORKLER GEL

(suite de la page 2)

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0	2-butoxyéthanol ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	10-25%
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2	acide phosphorique ⚠ Skin Corr. 1B, H314	10-25%
CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7	acide chlorhydrique ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ STOT SE 3, H335	2,5-10%
CAS: 68584-22-5	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles enC10-16 ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302	0,1-2,5%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	0,1-2,5%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Rincer à l'eau chaude

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15) et consulter un médecin.

après ingestion :

Consulter immédiatement un médecin.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Gaz hydrochlorique (HCl)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.02.2017

Rev. Index : 24

Date de révision: 03.02.2017

Nom du produit hth™ BORKLER GEL

(suite de la page 3)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine**Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

(SUVA)

7647-01-0 Acide chlorhydrique

VME(ml/m3) 2 VME(mgm3) 3 VLE(ml/m3) 4 VLE(mgm3) 6 Notations SSC Toxicité critique - Indications analytiques/
Remarques DFG, NIOSH, OSHA

7664-38-2 Acide phosphorique

VME(ml/m3) - VME(mgm3) 1 VLE(ml/m3) - VLE(mgm3) 2 Notations SSC Toxicité critique VRS, Yeux & Peau,
Poumons Indications analytiques/Remarques NIOSH, OSHA**111-76-2 2-butoxyéthanol**

VME (France)

Valeur momentanée: 147,6 mg/m³, 30 ppmValeur à long terme: 9,8 mg/m³, 2 ppm

TLV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppmValeur à long terme: 98 mg/m³, 20 ppm

Peau

7664-38-2 acide phosphorique

VME (France)

Valeur momentanée: 2 mg/m³, 0,5 ppmValeur à long terme: 1 mg/m³, 0,2 ppm

TLV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 2 mg/m³Valeur à long terme: 1 mg/m³**7647-01-0 acide chlorhydrique**

VME (France)

Valeur momentanée: 7,6 mg/m³, 5 ppm

TLV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 15 mg/m³, 10 ppmValeur à long terme: 8 mg/m³, 5 ppm

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.02.2017

Rev. Index : 24

Date de révision: 03.02.2017

Nom du produit hth™ BORKLER GEL

(suite de la page 4)

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VME (France)	308 mg/m ³ , 50 ppm
TLV (Union Européenne)	50 mg/m ³ , 308 ppm
	Peau

Composants présentant des valeurs limites biologiques: néant

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :

Gants en néoprène



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme :	pâteux
Couleur :	blanchâtre
Odeur :	sucrée
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C: < 0

Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	171 °C

Point éclair: non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.02.2017

Rev. Index : 24

Date de révision: 03.02.2017

Nom du produit hth™ BORKLER GEL

(suite de la page 5)

Température d'inflammation :	240 °C
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion :	
inférieure :	1,1 Vol %
supérieure :	10,6 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	1,2 hPa
Densité à 20 °C:	1,08 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
Teneur en solvants :	
solvants organiques	24,6 %
Teneur en substances solides :	32,2 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

gaz/vapeurs toxiques
Gaz hydrochlorique (HCl)
Acide phosphorique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral	LD50	1480 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	400 mg/kg (rab)

7631-86-9 dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Oral	LD50	10000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	LD50	5135 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	9500 mg/kg (rat)

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.02.2017

Rev. Index : 24

Date de révision: 03.02.2017

Nom du produit hth™ BORKLER GEL

(suite de la page 6)

Effet primaire d'irritation :**de la peau :**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

des yeux :

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques :****Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :**

Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Le produit ne doit pas être autorisé à pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Éliminer comme déchet dangereux conformément aux réglementations locales et nationales.

Selon le Catalogue Européen des Déchets, les Codes des Déchets ne sont pas spécifiques au produit, mais spécifiques à l'application.

Code déchet : (CH) 1108 - Déchets d'acides et de bases**Emballages non nettoyés :****Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU****ADR, IMDG, IATA**

UN1760

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**ADR****IMDG, IATA**1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (ACIDE CHLORHYDRIQUE)
CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (PHOSPHORIC ACID, SOLUTION,
HYDROCHLORIC ACID)

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.02.2017

Rev. Index : 24

Date de révision: 03.02.2017

Nom du produit hth™ BORKLER GEL

(suite de la page 7)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR**

Classe 8 (C1) Matières corrosives.
Étiquette 8

IMDG, IATA

Class 8 Matières corrosives.
Label 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

Indice Kemler : 80

No EMS : F-A,S-B

Segregation groups Acids

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

Indications complémentaires de transport :**ADR**

Quantités limitées (LQ) 1L
"Règlement type" de l'ONU: UN1760; LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.; 8

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

RÈGLEMENT (CE) N°1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales :**Directives techniques air :**

Classe	Part en %
Eau	45,5
NK	24,3

Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

OPBio - Ce produit n'est pas un biocide

OChim - Annexe 5 / Substances et préparations des groupes 1 et 2 / 1 Substances et préparations étiquetées selon le règlement UE-CLP / 1.2 Groupe 2 | (c.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.02.2017

Rev. Index : 24

Date de révision: 03.02.2017

Nom du produit hth™ BORKLER GEL

(suite de la page 8)

H312 Nocif par contact cutané.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE

Ce produit n'est pas un détergent
 Contient parmi d'autres constituants (à moins de 5%)

- agents de surface non ioniques
- agents de surface anioniques
- parfums
- alcool benzylique

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

FR